

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme au Règlement Européen n° 2015/830
modifiant le règlement n°1907/2006

MAURAN SAS

NOM PRODUIT : Dyneff HV46 plus	Indice et Date de mise à jour : 10-23/01/17	Page : 1/6
--	---	----------------------

1 – Identification de la Substance / du Mélange et de la Société / l'Entreprise

1.1 Identificateur de produit

- Désignation commerciale DYNEFF HV46 PLUS

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Huile Hydraulique

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom/raison sociale : MAURAN SAS
Adresse : 551, route de Revel - 31450 ODARS
Téléphone : 05 61 81 03 61
Télécopie : 05 61 81 25 85
Contact mail : service-qualite@mauran.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA : +33 (0)1 45 42 59 59 (24/24 h et 7/7j)

2 - Identification des Dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Selon le règlement (CE) n°1272/2008 [CLP]:

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement : Aucun

2.2 Eléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n°1272/2008 [CLP]:

Pictogramme de danger (CLP): /

Mention d'avertissement (CLP): /

Mentions de danger (CLP) : /

Conseils de prudence (CLP) : /

2.3 Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

3 – Composition / Informations sur les composants

3.1 Substance

Non applicable.

3.2 Mélange

Nom chimique	Concentration	N° CE	Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008/[CLP]
Zinc dialkyl dithiophosphate	< 1%	272-028-3	Eye.Dam.1, H318 Aquatic.Chronic 2, H411
Alkyl phenol	0,1% < c < 1%	Propriétaire	Skin.Irrit.2, H315 Aquatic.Chronic 1, H410

Textes des phrases H : Voir section 16

NOM PRODUIT : Dyneff HV46 plus	Indice et Date de Mise à jour : 10-23/01/17	Page : 2/6
-----------------------------------	--	------------

4 – Premiers Secours

4.1 Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.
Premiers soins avec contact avec la peau	: Enlever vêtements et chaussures contaminés. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Premiers soins après contact oculaire	: En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10/15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un spécialiste si la douleur et/ou la rougeur persiste.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin. Mettre la victime au repos.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation	: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Le contact direct avec les yeux est probablement irritant.
Symptômes/lésions après ingestion	: Ingestion peu probable.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseils aux médecins	: Traiter de façon symptomatique.
-----------------------	-----------------------------------

5 – Mesures de lutte contre l'Incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Dioxyde de carbone. Mousse. Poudre sèche. Poudre. Eau pulvérisée.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser en fort courant d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Réactivité en cas d'incendie	: Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
------------------------------	---

5.3 Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Instructions de lutte contre l'incendie	: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

6 – Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Ecarter toute source d'ignition. Aérer la zone. Ne pas fumer. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Evacuer et restreindre l'accès.
6.1.1 Pour les non-secouristes	
Procédures d'urgence	: Ne pas toucher le produit. Evacuer la zone.
6.1.2 Pour les secouristes	
Équipement de protection	: Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Veiller à une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Ne pas inhaler les vapeurs. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans le domaine public.
Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage	: Nettoyer rapidement les épandages. Recueillir le reliquat à l'aide d'une matière absorbante non combustible. Les mélanges de déchets ne doivent pas pénétrer dans les égouts.
-----------------------	--

6.4 Référence à d'autres rubriques

Se reporter à la section 8. Contrôle de l'exposition /protection individuelle.

NOM PRODUIT : Dyneff HV46 plus	Indice et Date de Mise à jour : 10-23/01/17	Page : 3/6
-----------------------------------	--	------------

7 – Manipulation et Stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler dans des zones bien ventilées. Eviter l'inhalation des vapeurs.
Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Eviter l'accumulation des charges électrostatiques.
Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail.
Se laver les mains après chaque utilisation.
Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Utiliser des équipements électriques/mécaniques mis à la terre. Ne pas fumer.

Il est recommandé :

- De garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles, de flammes nues et des outils pouvant provoquer des étincelles.
- De ventiler les locaux
- D'utiliser la procédure de feu, en cas de travaux.

Conserver dans un endroit sec et bien ventilé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de données disponibles.

8 - Contrôles de l'exposition / Protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

Mesures d'ordre technique :

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition selon INRS ED 984 et Arrêté Français du 30/06/04, version consolidée du 05/07/2013:

France	VME- mg/m ³	VLE- mg/m ³
Huile minérale	5	10

8.2 Contrôles de l'exposition

Eviter les contacts prolongés avec la peau. Se laver à l'eau et au savon après contact accidentel.

Protection des mains	: Porter gants appropriés résistants aux produits chimiques.
Protection des yeux	: Une protection oculaire ne s'impose que s'il y a un risque d'éclaboussures ou de projections de liquide.
Protection de la peau et du corps	: Prévoir une protection de la peau adaptée aux conditions d'utilisation.
Protection des voies respiratoires	: Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.
Autres informations	: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

NOM PRODUIT : Dyneff HV46 plus	Indice et Date de Mise à jour : 10-23/01/17	Page : 4/6
-----------------------------------	--	------------

9 – Propriétés Physiques et Chimiques

9.1 Informations sur les Propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: Liquide verte
Odeur	: Caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
PH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion / de congélation	: Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: > 185°C. (PA)
Taux d'évaporation	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité de vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,875 (PA)
Solubilité	: Insoluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 46 cSt à 40°C
Propriétés explosives et comburantes	: Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

COV	: < 0,1%
-----	----------

10 – Stabilité et Réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions normales.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3 Possibilités de réactions dangereuses

Aucun(es) dans les conditions normales.

10.4 Conditions à éviter

Flamme nue. Etincelles. Rayons directs du soleil. Chaleur.

10.5 Matières incompatibles

Ne pas mettre en contact avec les acides et oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Fumée. Oxydes de carbone (CO, CO₂), oxydes d'azote, de soufre et de phosphore.

11 – Informations Toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit Fini

Toxicité aigue : Aucune donnée disponible.

Composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Zinc dialkyl dithiophosphate	DL50 Cutané DL50 Orale	Rat Rat	>20000 mg/kg >2000 mg/kg	- -
Alkyl phénol	DL50 Cutané DL50 Orale	Lapin Rat	>2000 mg/kg >5000 mg/kg	- -
Huile Minérale	DL50 Cutané DL50 Orale	Lapin Rat	>5000 mg/kg >5000 mg/kg	- -

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Ne devrait pas être irritant.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Ne devrait pas être irritant.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Aucune donnée disponible.

Mutagenicité sur les cellules germinales : Aucune donnée disponible.

Cancérogénicité : Aucune donnée disponible.

Toxicité pour la reproduction : Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles(exposition unique) : Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles(exposition répétée): Aucune donnée disponible.

Danger par aspiration : Aucune donnée disponible

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles:

Une exposition prolongée à forte concentration peut provoquer :

Irritation des voies respiratoires. Irritation des yeux. Maux de tête.

Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer dermatite et dessèchement.

12 – Informations Ecologiques

12.1 Toxicité

Pas d'information disponible sur le produit fini.

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'information disponible sur le produit fini.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible sur le produit fini.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible sur le produit fini.

Pour chaque composant : Après libération, est absorbé par le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'information disponible sur le produit fini.

Aucun des composant n'est considérée comme persistant, ni bioaccumulable, ni toxique (PBT).

Les composants ne sont pas considérés comme très persistants ni très bioaccumulables (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Eviter le rejet dans l'environnement.

Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

13 – Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Evacuer sur des sites de décharge autorisés.

Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ecologie – déchets : Eviter le rejet dans l'environnement.

Code Européen des déchets : 13 01 10*

NOM PRODUIT : Dyneff HV46 plus	Indice et Date de Mise à jour : 10-23/01/17	Page : 6/6
-----------------------------------	--	------------

14 – Informations relatives au Transport

Conforme aux exigences de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, du IATA pour le transport par air.

14.1 Numéro ONU

N° ONU (ADR/IATA/IMDG/ADN) : Non Réglementé

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non Réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non Réglementé

14.4 Groupe d'emballage

Non Réglementé.

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non.

Polluant marin : Non.

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non Réglementé.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Non applicable.

15 – Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1 Réglementation EU

Pas de restriction selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate REACH

15.1.2 Directives nationales France

Code de la Sécurité Sociale : Tableaux des maladies professionnelles N° 36.

Art L 461-6, art D 461-1, annexe A, N° 601.

Code du travail : Art R 4624-19 et R 4624-20.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée sur le produit fini.

16 – Autres Informations

Phrases H :

- H315 Provoquer une irritation cutanée
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Indicateurs de Révision :

Section modifiée	Date de modification
3 Composition/Informations sur les composants	23.01.2017
Révision générale selon Règlement européen n°2015/830	01.12.2015
Révision générale et classification CLP	27.11.2014
3 Composition/Informations sur les composants	31.01.2012
Révision générale selon Règlement européen n°453/2010	01.07.2011
3 Composition/Informations sur les composants	28.05.2010
Révision générale (REACH)	18.01.2010

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Cette énumération n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquels il est seul responsable.